

Paris, le 20 novembre 2020

3, rue Lespagnol - 75020 Paris
tél. : 01 44 83 46 02
p.calme@ffmkr.org
www.ffmkr.org

Monsieur Thomas FATOME
Directeur général CNAM
Caisse nationale de l'Assurance maladie
26, avenue du Professeur André Lemierre
75986 Paris Cedex 20

Monsieur le Directeur général,

Les 23 et 24 octobre 2020 se sont déroulées les 19^{èmes} Assises Nationales de la Kinésithérapie (ANK) organisées par la FFMKR. Ces 2 jours avaient pour ambition de proposer des améliorations concernant les parcours de soins des patients, l'optimisation de la coordination interprofessionnelle, l'accès aux soins de kinésithérapie ainsi que l'évolution de nos conditions d'exercice. Conscients de vos contraintes d'agenda dans ce contexte sanitaire et de votre récente prise de fonction, nous tenions à vous exprimer nos regrets de ne pas avoir pu échanger avec vous au cours de ces Assises.

Au travers les différents ateliers ouverts à l'ensemble de la profession, ces journées furent le lieu d'échanges, de débats et de propositions pour déterminer la place que souhaite prendre **la kinésithérapie dans le système de Santé dans les 10 ans à venir**. La démographie professionnelle, la place de la kinésithérapie face au vieillissement de la population, l'exercice coordonné, la prévention, l'implication des kinésithérapeutes dans le sport-santé ainsi que l'écriture d'un décret de compétence ont été abordés et débattus.

La synthèse de ces échanges a permis de dégager la ligne politique que la FFMKR souhaite mettre en œuvre, en concertation avec ses différents partenaires institutionnels, et plus particulièrement avec l'Assurance Maladie.

Tout au long de ces échanges, la profession a réaffirmé son attachement à la vie conventionnelle.

L'analyse de la démographie en collaboration avec des experts géographe et démographe nous invite à une révision urgente du zonage et de sa méthodologie. Il est notamment nécessaire de réfléchir à un découpage plus précis et mieux adapté, tant pour les zones urbaines que pour les territoires sous-dotés et très sous-dotés. Dans ce sens, nous allons mener dans les prochains mois une enquête territoriale, objective et indépendante, sur **les besoins de soins en kinésithérapie**. S'il vous semble pertinent d'associer vos services à ces travaux, nous serons enclins à les y intégrer. Quoi qu'il en soit, nous partagerons et vous transmettrons les résultats de ces derniers.

Dans le cadre de la **prévention de la perte d'autonomie**, nous souhaiterions la mise en place et le financement par la Sécurité Sociale, du repérage et du diagnostic de la fragilité à partir de 60 ans, réalisés par les kinésithérapeutes. De plus, **dans le cadre de la lutte contre l'âgisme**, il conviendrait de reconsidérer l'article 9 de la NGAP et son application, afin que la rééducation du « sujet âgé » soit valorisée dans le respect de nos aînés. Effectivement la généralisation des AMK 6 est discriminante pour les « personnes âgées », ne permet pas une prise en soin efficiente et ne respecte pas les recommandations de l'OMS. Par conséquent, les « campagnes » de récupération d'indus ou les communications incitatives auprès des prescripteurs ne sont pas justifiées.

Dans le cadre de l'exercice coordonné, s'agissant de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), nous souhaiterions la valorisation financière de la coordination et la reconnaissance d'une équipe de soins de proximité pertinente et ajustable, selon les besoins du patient, au cours d'un épisode de soins. Cette équipe ne doit pas se réduire à un « triptyque socle médecin/pharmacien/infirmier » mais doit pouvoir donner toute sa place à l'ensemble des professions de santé, dont la kinésithérapie. La FFMKR sera l'un des moteurs des travaux menés en inter professionnalité, afin de proposer un modèle concret en ce sens.

De même, il nous semble indispensable de **lever les freins au déploiement des protocoles de coopération, dans le cadre de la prise en charge en première intention par les kinésithérapeutes de l'entorse de cheville et de la lombalgie aiguë**. Il conviendrait pour cela d'élargir la possibilité de mettre en place ces protocoles à toutes les structures d'exercice coordonné, plutôt que de les circonscrire aux seules Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Ceci permettrait de **fluidifier le parcours du patient, de désencombrer les services d'urgences et de réaliser de réelles économies**.

Par ailleurs, **dans le cadre du virage ambulatoire** et compte-tenu des difficultés observées dans la mise en place du PRADO-orthopédie, il nous semble légitime d'accompagner et d'accélérer le déploiement des sorties précoces en **valorisant financièrement les kinésithérapeutes libéraux impliqués dans la réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC)**.

Concernant la prévention des troubles musculosquelettiques, problème de santé publique majeur, la FFMKR revendique la création d'un statut de kinésithérapeute de Santé au travail. En effet, cette prévention relève des compétences du kinésithérapeute tant dans le repérage et l'évaluation des risques que dans la mise en place des protocoles.

Enfin, les négociations à venir doivent porter sur une réévaluation de la valeur des lettres-clés et des indemnités de déplacement, notamment au regard des efforts consentis dans le cadre de l'adaptation de nos pratiques lors de la crise sanitaire, du besoin exponentiel de prise en charge à domicile lié au maintien de l'autonomie et au virage ambulatoire. Pour rappel, la valeur de nos lettres-clés n'a pas été revue depuis juillet 2012. Ces négociations doivent également permettre d'élargir le cadre du télé soin à l'ensemble du champ de compétences et de la NGAP, ainsi qu'à la télé expertise, la télé surveillance, la télé assistance, la télé coordination, la télé prévention et la régulation.

Nous avons bien conscience qu'il s'agit là d'un projet ambitieux. Malgré les circonstances exceptionnelles que nous traversons, il est indispensable d'engager ces travaux pour reconnaître et valoriser les compétences des kinésithérapeutes dans le système de santé de demain à l'horizon 2022.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de ma considération la plus dévouée.

Bien Cordialement .


Sébastien GUÉRARD
Président